



Assemblée générale

Distr. limitée
6 avril 2006
Français
Original: anglais

Comité spécial sur la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Décision du Comité spécial en date du 13 juin 2005 concernant Porto Rico

Rapport du Rapporteur du Comité spécial,
M. Milad Atieh (République arabe syrienne)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Rappel	2–11	2
A. Généralités	2–4	2
B. Statut constitutionnel et politique	5–11	3
III. Évolution de la situation	12–49	5
A. Évolution de la situation politique	12–31	5
B. Évolution de la situation militaire	32–44	9
C. L'Économie	45–49	12
IV. Mesures prises antérieurement par l'ONU	50–55	14
A. Généralités	50–51	14
B. Mesures prises par le Comité spécial	52–54	15
C. Mesures prises par l'Assemblée générale	55	16



I. Introduction

1. À sa 7^e séance, le 13 juin 2005, le Comité spécial a adopté le projet de résolution A/AC.109/2005/L.7 intitulé : « Décision du Comité spécial en date du 14 juin 2004 concernant Porto Rico ». Au paragraphe 9 de cette résolution, le Comité spécial priait le Rapporteur de lui rendre compte en 2006 de son application. Le présent rapport a été établi par le Rapporteur du Comité spécial conformément à cette demande. Il examine la question de Porto Rico à la lumière des rapports précédemment établis par le Rapporteur, des événements politiques et militaires récents survenus à Porto Rico et des mesures prises par les organes des Nations Unies en la matière.

II. Rappel

A. Généralités

2. Porto Rico¹ est la plus orientale et la plus petite des Grandes Antilles, dans la mer des Caraïbes, et s'étend sur 8 959 kilomètres carrés, y compris les petites îles voisines de Vieques, Culebra et Mona. Plus des trois quarts de l'île sont des zones montagneuses et le point culminant de la chaîne qui en parcourt toute la longueur atteint 1 338 mètres.

3. Selon le recensement effectué par le Census Bureau des États-Unis, la population de Porto Rico a été estimée à 3,9 millions d'habitants en 2005². En outre, 3,4 millions de Portoricains résideraient aux États-Unis d'Amérique³. Cette population est essentiellement hispanophone mais souvent bilingue espagnol-anglais. Sa densité est l'une des plus fortes au monde, avec une moyenne de 429 habitants au kilomètre carré. Elle est très urbanisée, San Juan, sa capitale, comptant près du tiers de la population⁴.

4. La nationalité américaine est accordée aux personnes qui naissent à Porto Rico mais celles-ci n'ont le droit de voter aux élections présidentielles ou législatives des États-Unis que si elles résident dans ce pays. En vertu des dispositions actuelles, la défense, les relations internationales, le commerce extérieur et les questions monétaires sont du ressort des États-Unis tandis que Porto Rico est autonome sur le plan de la fiscalité, des questions sociales et des affaires locales en général. Les principaux partis politiques du territoire diffèrent essentiellement par leur position vis-à-vis du statut politique définitif de Porto Rico, le statu quo ne satisfaisant personne. Le Partido Popular Democrático (PPD), actuellement au pouvoir, souhaite un élargissement de l'actuel statut d'État libre associé, en vertu duquel les Portoricains resteraient sous la souveraineté des États-Unis, conserveraient la nationalité américaine mais disposeraient d'une plus large autonomie pour la gestion des affaires intérieures et d'une plus grande latitude pour l'établissement de relations régionales et internationales. Le Partido Nuevo Progresista (PNP) souhaite que Porto Rico fasse partie intégrante des États-Unis. Le troisième parti, le Partido Independentista Puertorriqueño (PIP) est partisan de l'indépendance de l'île.

B. Statut constitutionnel et politique

5. Les paragraphes 91 à 119 du rapport du Rapporteur daté de 1974 (A/AC.109/L.976) donnent une description détaillée de la Constitution de l'État libre associé de Porto Rico, qui remonte à 1952. En bref, le Gouvernement comprend : a) un gouverneur élu pour quatre ans lors de chaque élection générale; b) une assemblée législative constituée de deux chambres : le Sénat (27 membres) et la Chambre des représentants (51 membres, élus au suffrage direct des adultes lors de chaque élection générale); et c) une cour suprême et d'autres tribunaux. Porto Rico est représentée auprès du Gouvernement des États-Unis par un commissaire résident qui est membre sans droit de vote de la Chambre des représentants des États-Unis mais qui a le droit de voter dans les comités et commissions dont il est membre. Bien qu'ayant ses propres tribunaux, l'appareil judiciaire portoricain est intégré dans le système juridique fédéral des États-Unis par l'intermédiaire de la Cour d'appel de la première circonscription judiciaire, et la législation fédérale prime sur la législation locale.

6. Même après l'instauration en 1952 d'un gouvernement constitutionnel à Porto Rico, toutes les lois relatives aux relations du territoire avec les États-Unis sont restées en vigueur conformément à la loi sur les relations fédérales (voir A/AC.109/L.976, par. 120 à 132), en vertu de laquelle Porto Rico relève des systèmes commercial, tarifaire et monétaire des États-Unis. Ces derniers sont en outre responsables de la défense de Porto Rico. En 1958, l'Assemblée législative de Porto Rico a demandé que soit modifiée la loi relative aux relations fédérales. En 1959, trois projets de lois réclamant des amendements au statut politique du territoire ont été proposés au Congrès des États-Unis, mais sont restés sans suite. Quand, en 1967, un plébiscite a eu lieu, demandant aux habitants de choisir entre l'indépendance, le statut d'État fédéré faisant partie des États-Unis, ou le maintien du statut d'État libre associé, c'est cette dernière option qui a été retenue avec 60,41 % des suffrages.

7. Un plébiscite organisé en 1993 autour de choix quasiment identiques à ceux du plébiscite de 1967 a donné les résultats suivants : 48,4 % en faveur du statu quo (État libre associé), 46,2 % en faveur de l'accession au statut d'État de l'Union, et 4 % en faveur de l'indépendance. Au vu de ces résultats, l'Assemblée législative de Porto Rico a demandé au Congrès des États-Unis de déterminer si la définition de statut d'État libre associé telle qu'elle apparaissait sur les bulletins de vote était valide. Le Congrès a rejeté la définition en question faisant valoir qu'elle faisait référence à des attentes qui n'étaient pas viables (voir A/AC.109/1999/L.13, par. 172 à 180). L'Assemblée législative de Porto Rico a donc voté pour l'organisation d'un autre plébiscite en 1998. En février 1997, la loi Young qui tentait de donner aux résultats du plébiscite un caractère exécutoire pour le Gouvernement américain, a été soumise au Congrès des États-Unis. La Chambre des représentants a adopté le projet de loi en mars 1998 par 209 voix contre 208, mais celui-ci est devenu caduc, le Sénat ne s'étant pas prononcé à son sujet avant la fin de la session parlementaire.

8. Bien que le Congrès n'ait pas réussi à donner aux résultats du vote un caractère contraignant, le plébiscite de 1998 s'est déroulé comme prévu. Il y eut cependant beaucoup de discussions au sujet de la formulation des différents choix proposés sur les bulletins de vote. Le Partido Popular Democrático (PPD), partisan du statut d'État libre associé, a fait valoir que, tel qu'il était rédigé, le texte figurant

sur les bulletins de vote présentait de manière inexacte le statut d'État libre associé et cherchait délibérément à déconcerter ses partisans en proposant comme autre choix un statut de « libre association » dont la définition était très proche de celle du statut d'État libre associé. Le PPD a insisté pour qu'un cinquième choix « aucun des choix ci-dessus » soit proposé aux électeurs et il a encouragé ses partisans à choisir cette option. Le plébiscite a eu lieu le 13 décembre 1998 et les résultats ont été les suivants : 50,4 % pour la formule « aucun des choix ci-dessus », 46,7 % pour la formule « État de l'Union », 2,3 % pour la formule « indépendance », 0,3 % pour la formule « libre association », et 0,06 % pour la formule « État libre associé ».

9. Après le plébiscite de 1998, le Président des États-Unis, William J. Clinton, a déclaré qu'il était prêt à collaborer avec le Congrès et les dirigeants de Porto Rico pour éclaircir la question du statut. Il a ensuite créé un groupe de travail sur le statut de Porto Rico et demandé aux coprésidents de ce groupe d'entretenir un dialogue continu avec le Gouverneur et le Commissaire résident de Porto Rico, les principaux partis politiques de l'île et d'autres groupes partisans d'une modification du statut de l'île. Ce dialogue devait viser à préciser les diverses options qui s'offraient à Porto Rico en matière de statut et à permettre aux Portoricains de choisir entre la formule « État de l'Union », la formule « État libre associé » et l'indépendance.

10. Lorsque le Président Georges W. Bush est entré en fonction en janvier 2001, il a amendé le décret-loi de son prédécesseur sur le Groupe de travail en reculant du 1^{er} mai au 1^{er} août 2001 la date limite de présentation des recommandations initiales du Groupe⁵. En mars 2002, les médias portoricains ont rapporté que la Maison Blanche avait communiqué la liste des membres provisoires de l'Équipe de travail et que les assistants de la plupart des membres du Cabinet du Président Bush y figuraient. Des organes de presse ont rapporté les propos du porte-parole de la Maison Blanche, selon lesquels l'Équipe de travail examinait les différentes options qui s'offraient à Porto Rico et le Département de la justice lui servait de conseiller dans les domaines juridique et constitutionnel⁶.

11. Le 5 décembre 2003, la Maison Blanche a nommé les 16 membres du Groupe de travail. Parallèlement, le Président Bush a amendé le décret-loi du Président Clinton de manière à ce que le Groupe de travail n'ait à rendre compte de l'avancement de ses travaux que tous les deux ans et non chaque année. Dans le communiqué qui annonçait la composition du Groupe de travail, la Maison Blanche a indiqué qu'elle s'efforcera de mettre en œuvre la politique énoncée dans le décret-loi du Président Clinton. Les dirigeants du PPD, partisan de l'État libre associé, et du PIP, partisan de l'indépendance, ont tous les deux précisé qu'un tel geste ne signifiait pas que le Président Bush avait vraiment l'intention de prendre des mesures concernant le statut politique de Porto Rico dans un avenir proche. Pour sa part, le PNP, partisan du statut d'État de l'Union, a salué l'annonce faite par la Maison Blanche comme étant un signe que Washington souhaitait régler cette question rapidement après les élections qui devaient se tenir à Porto Rico et aux États-Unis en novembre 2004⁷. Le Groupe de travail a publié son dernier rapport en décembre 2005 (voir par. 20 ci-après pour de plus amples détails).

III. Évolution de la situation

A. Évolution de la situation politique

12. Les dernières élections générales tenues à Porto Rico ont eu lieu en novembre 2004. Il s'agissait d'élire le Gouverneur et le représentant auprès du Congrès des États-Unis, des membres du Sénat et de la Chambre des représentants locaux et de pourvoir divers postes au sein des administrations municipales et locales.

13. Le candidat du PPD, Anibal Acevedo Vilá, qui avait occupé le poste de Commissaire résident, a battu l'ancien Gouverneur Pedro Roselló González du PNP, succédant ainsi à M^{me} Sila María Calderón, qui avait choisi de ne pas se porter candidate pour un deuxième mandat. Avec seulement 0,2 % d'écart entre les candidats, il a été décidé de procéder à un nouveau décompte des bulletins de vote le 8 novembre 2004 et c'est M. Acevedo Vilá qui a été déclaré vainqueur avec une avance de seulement 3 228 voix. Les résultats définitifs n'ont toutefois été annoncés que le 23 décembre 2004, M. Roselló González ayant contesté la validité de certains résultats. De la Cour suprême de Porto Rico, qui s'était prononcée en faveur de M. Acevedo Vilá, l'affaire a été portée devant la First Circuit Court of Appeals à Boston (Massachusetts) où trois juges ont décidé que cette affaire ne relevait pas du droit fédéral et qu'en conséquence, elle était du ressort de la Cour suprême de Porto Rico.

14. Le PNP a pris le contrôle du pouvoir législatif, détenu jusqu'alors par le PPD, remportant 18 sièges sur 27 au Sénat et 34 sur 51 à la Chambre des représentants. Le Parti indépendantiste (PIP) a conservé l'unique siège qu'il occupait dans les deux chambres.

15. M. Luis Fortuño du PNP a battu M. Roberto L. Prats Palerm du PPD et a ainsi été élu Commissaire résident (Représentant de Porto Rico au Congrès des États-Unis, sans droit de vote).

16. Les principaux thèmes en jeu au cours de ces élections ont été l'économie, la corruption, la criminalité et, dans une certaine mesure, le futur financement du régime public d'assurance maladie et du régime de retraite. Les deux candidats ont également soulevé la question de la réforme de l'éducation, qui permettrait de créer des emplois supplémentaires. Selon certains observateurs, la question du statut politique de Porto Rico n'a pas semblé occuper une place importante durant la campagne⁸.

17. La question du statut politique de Porto Rico et de ses relations avec les États-Unis a été portée à l'ordre du jour des corps législatifs en avril 2002 lorsque le Sénat et l'Assemblée législative de Porto Rico ont approuvé des résolutions recommandant la création d'une assemblée sur le statut du peuple portoricain, en tant que mécanisme le plus viable et le plus approprié pour décider du statut futur de l'île⁹. Cette recommandation a reçu l'appui du PPD, du parti indépendantiste PIP et d'entités telles que l'Ordre des avocats de Porto Rico. Elle a cependant été rejetée par le PNP qui, une fois de plus, a estimé que le mécanisme proposé était inutile et unilatéral puisqu'il n'engageait pas d'emblée le Gouvernement américain¹⁰.

18. Les résultats des élections générales de 2004 ont laissé entrevoir le risque d'une impasse pour la question du statut. Le parti au pouvoir, le PPD, est en faveur du statu quo tandis que le PNP, lequel contrôle à la fois le pouvoir législatif et le

poste de commissaire résident, souhaite que l'île devienne un État des États-Unis à part entière. Le PIP – moins important – est partisan de l'indépendance de l'île¹¹. Les mécanismes au moyen desquels les deux principaux partis entendent trancher la question diffèrent également. Le PPD est partisan de la réunion d'une convention constitutionnelle locale qui collaborerait avec le Congrès des États-Unis afin de régler la question du statut. Le PNP est partisan d'un référendum puis d'un plébiscite qui mettrait aux voix les différentes options possibles définies par le Congrès en ce qui concerne le statut – ce qui exclurait très vraisemblablement le statut d'État libre associé des options proposées¹².

19. Malgré l'impasse apparente, Porto Rico a pris d'importantes mesures dans le sens de l'autodétermination tout au long de l'année 2005. En février, le Gouverneur Acevedo Vilá a proposé d'organiser un référendum le 10 juillet 2005 pour que les électeurs puissent choisir entre l'un des deux mécanismes qui leur seraient proposés afin de progresser sur la question du statut¹³. La première formule consisterait à demander officiellement au Congrès des États-Unis d'autoriser l'organisation à Porto Rico d'un plébiscite décidé par le Gouvernement fédéral et proposant des options définies par le Congrès. La deuxième solution consisterait à créer une assemblée constituante locale sur la question du statut, qui serait choisie par le peuple de Porto Rico. Contrairement aux attentes, le Sénat a adopté en mars un projet de loi autorisant le référendum de juillet et inscrit la création de l'assemblée constituante au nombre des moyens qui pourraient régler la question de la relation politique entre les États-Unis et Porto Rico¹⁴. Ce projet de loi contenait un amendement qui faisait obligation à la Chambre des représentants et au Sénat de voter une loi permettant au peuple de Porto Rico de choisir un mécanisme pour déterminer le statut de l'île au cas où le Gouvernement des États-Unis ne s'engagerait pas à lancer un processus d'autodétermination avant le 31 décembre 2006. Toutefois, le Gouverneur Acevedo Vilá a estimé que les termes utilisés dans le projet de loi n'insistaient pas suffisamment sur la possibilité de créer une assemblée constituante et, le 10 avril, il a opposé son veto au projet de loi¹⁵. À la fin du mois d'avril, le corps législatif a adopté une résolution qui n'avait pas besoin d'être signée par le Gouverneur et qui demandait au Congrès ainsi qu'au Président des États-Unis de donner suite aux aspirations démocratiques des citoyens américains de Porto Rico et de leur permettre de choisir une forme de gouvernement pleinement démocratique¹⁶. Les parlementaires du PPD n'ont pas appuyé cette résolution et des débats véhéments se sont poursuivis quant aux vertus du recours à une assemblée constituante plutôt qu'à un vote direct pour faire avancer le processus d'autodétermination à Porto Rico.

20. Dans un rapport publié en décembre 2005, le Groupe de travail créé par le Président sur le statut de Porto Rico a recommandé d'aborder la question du statut de Porto Rico en deux étapes¹⁷. Il a recommandé qu'un plébiscite ait lieu en 2006 avec l'accord du Gouvernement fédéral afin de déterminer si la population de Porto Rico souhaitait que l'île reste un territoire américain soumis à la volonté du Congrès ou si elle préférerait s'engager dans une voie constitutionnellement viable afin d'acquérir un statut permanent autre que celui d'un territoire par rapport aux États-Unis. Au cas où les électeurs décideraient de changer le statut actuel, le Groupe de travail a recommandé qu'un deuxième référendum ait lieu pour leur permettre de se prononcer entre la formule « État de l'Union » et la formule « indépendance ». Si les électeurs votaient pour le maintien du statut actuel, le Groupe de travail recommanderait que des plébiscites soient organisés périodiquement pour rendre

compte au Congrès de la volonté populaire. Les projets de loi qui sont actuellement élaborés à Porto Rico indiquent que les électeurs portoricains auront la possibilité de se prononcer sur la première question dès le 1^{er} mai 2006¹⁸.

21. Entre-temps, au début de l'année 2006, l'idée de l'Assemblée constituante a remporté l'adhésion des deux partis politiques des États-Unis. Le 16 février 2006, les sénateurs américains Edward Kennedy (Démocrate) du Massachusetts, Robert Menéndez (Démocrate) du New Jersey, Trent Lott (Républicain) du Mississippi et Richard Burr (Républicain) de Caroline du Nord ont déposé un projet de loi devant le Comité de l'énergie et des ressources naturelles – Comité qui statue sur les questions concernant le statut de Porto Rico. Ce projet de loi vise à reconnaître le droit de l'État libre associé de Porto Rico de former une convention constitutionnelle qui permettrait au peuple portoricain d'exercer son droit à l'autodétermination et d'établir un mécanisme permettant au Congrès d'examiner sa décision¹⁹. Une fois qu'il aura examiné ce projet, le Comité décidera s'il y a lieu de présenter le projet de loi au Sénat américain.

22. Il semble donc que les États-Unis se sont joints au débat mené à Porto Rico sur le meilleur moyen de trancher la question du statut. D'un côté, le Groupe de travail créé par le Président recommande qu'un référendum direct soit organisé pour permettre aux Portoricains d'exprimer leur préférence en matière de statut. De l'autre, le nouveau projet de loi déposé devant le Comité de l'énergie et des ressources naturelles appuie l'idée d'une assemblée constituante qui permettrait d'évaluer les sentiments du peuple sur la question. Toutefois, comme il est déjà souvent arrivé que des projets de loi de ce type ne dépassent pas le stade de la présentation au Comité, l'issue reste incertaine. En outre, les recommandations du Groupe de travail ne sont pas contraignantes et elles ont peu de chances de se transformer en lois²⁰.

23. Parmi les autres événements politiques, il y a eu notamment un vote en faveur d'une législature monocamérale qui a retenu 84 % des suffrages en juillet 2005. Bien que 22 % à peine des électeurs inscrits sur les listes électorales aient participé à ce référendum, les résultats ont déclenché un processus qui aboutira à l'organisation d'un autre référendum en 2007 afin d'amender éventuellement la constitution de Porto Rico et d'établir un système à chambre unique en 2009²¹.

24. En août 2005, la First Circuit Court of Appeals à Boston a décidé que les citoyens de Porto Rico n'avaient pas le droit de voter aux élections présidentielles des États-Unis. Elle a estimé que Porto Rico n'étant pas un État, il ne pouvait avoir de membres admis à voter au sein du collège électoral. La Cour avait déjà rejeté cette demande à trois reprises²². Un recours présenté à la Cour suprême des États-Unis a été rejeté en mars 2006. Bien que la Cour suprême n'ait pas commenté sa décision, le principal avocat du Gouvernement des États-Unis auprès d'elle a déclaré que la décision de la Cour d'appel était amplement confirmée par le texte de la constitution, une tradition sans solution de continuité et la jurisprudence²³.

25. Comme indiqué dans de précédents rapports, à part les questions de politique générale, trois questions bien précises ont été soulevées devant le Comité spécial ces dernières années, en raison du statut politique particulier de Porto Rico et de sa relation avec les États-Unis. Il s'agit de : a) la présence militaire continue des États-Unis à Porto Rico, et notamment sur l'île de Vieques; b) l'emprisonnement aux États-Unis de Portoricains partisans de l'indépendance, accusés d'atteinte à la sûreté

de l'État et de possession d'armes; c) l'application de la peine capitale à des Portoricains reconnus coupables d'un crime fédéral.

26. Comme dans de précédents rapports, la question de la présence militaire sur l'île de Vieques sera abordée dans la section consacrée à l'évolution de la situation militaire (voir par. 30 à 44 ci-après).

27. La question des Portoricains accusés d'atteinte à la sûreté de l'État et de détention d'armes il y a une vingtaine d'années et purgeant des peines de prison aux États-Unis a été traitée dans de précédents rapports. En essence, un certain nombre d'organisations portoricaines et de responsables politiques et civils ont fait valoir durant des années qu'il s'agissait essentiellement de prisonniers politiques condamnés à des peines démesurément lourdes. En août 1999, le Président Clinton a proposé d'accorder la liberté à ces prisonniers à condition qu'ils renoncent solennellement à la violence. Onze des 15 prisonniers concernés ont accepté l'offre, et un douzième a négocié sa mise en liberté au bout de cinq ans. Les défenseurs des prisonniers ainsi élargis ont fait remarquer toutefois que, du fait de la surveillance étroite exercée sur les actions et déclarations des ex-détenus aux termes de l'accord conclu, il leur était, dans la pratique, impossible de continuer à militer pour l'indépendance de Porto Rico. Le 10 septembre 2001, les neuf anciens détenus qui étaient encore soumis à certaines restrictions ont signé une pétition demandant la fin du régime de surveillance. En juillet et octobre 2005, la Commission des libérations conditionnelles des États-Unis a mis fin au régime de surveillance auquel étaient soumis huit anciens détenus sur les neuf. Une seule affaire demeure en instance²⁴. Sur les 15 prisonniers concernés à l'origine, 2 ont été remis en liberté : Antonio Camacho Negrón en mai 2002 et José Solís Jordán, en novembre 2002²⁵. Toutefois, en octobre 2005, Camacho Negrón était recherché par le Bureau d'enquête fédéral (FBI) pour avoir refusé de se constituer prisonnier afin de purger une peine de 15 ans dans une prison fédérale. Selon certains rapports, cette intervention du FBI pourrait être liée à l'enquête menée par ce dernier sur l'assassinat de Filiberto Ojeda Ríos (pour de plus amples détails, voir le par. 28)²⁶. Les deux derniers prisonniers – Oscar López Rivera et Carlos Alberto Torres – devraient sortir de prison en 2027 et 2024, respectivement. En juillet 2004, le Comité des droits de l'homme a engagé une campagne pour demander au Président des États-Unis, George W. Bush, de libérer López Rivera et Torres. Haydée Beltrán, qui purge actuellement une peine de 80 ans a choisi de défendre sa cause indépendamment du groupe des 15 prisonniers²⁷.

28. Le 23 septembre 2005, des agents du FBI ont tué par balle Filiberto Ojeda Ríos. Celui-ci était l'un des personnages les plus controversés de Porto Rico. Il avait fondé en 1976 Los Macheteros, dont la désignation officielle était « Armée populaire de Boricua » (Boricua People's Army). Il s'agissait d'une organisation paramilitaire clandestine qui avait pour objectif de libérer Porto Rico de la domination « coloniale » américaine. Pendant la période où il faisait partie de ce groupe, Ojeda Ríos avait trempé dans plusieurs activités criminelles, dont le braquage en 1983 d'un dépôt de la banque Wells Fargo à West Hartford (Connecticut), qui avait rapporté un butin de 7,2 millions de dollars. Ojeda Ríos s'était soustrait à la justice en 1990 alors qu'il avait été libéré sous caution dans l'attente de son procès pour vol. En 1992, il a été déclaré coupable par défaut et condamné à 55 ans de prison. Le 20 septembre 2005, des agents du FBI ont encerclé la demeure où il se cachait à Hormigueros (Porto Rico). Ojeda Ríos a été blessé au cours d'une fusillade qui s'est produite plusieurs jours après. Le rapport d'autopsie

a indiqué qu'il était mort d'une hémorragie après avoir été atteint d'une seule balle. Les circonstances de sa mort ont déclenché une controverse et incité des dirigeants, à Porto Rico et aux États-Unis, et notamment le Gouverneur Acevedo Vilá, le commissaire résident Fortuño et trois membres portoricains du Congrès des États-Unis à demander l'ouverture d'une enquête indépendante sur le comportement du FBI²⁸.

29. Selon certaines publications, alors que l'enquête est en cours, de nombreux éléments de la population portoricaine continuent à manifester leur inquiétude face à l'action du FBI à Porto Rico qu'un grand nombre de personnes considèrent comme visant injustement les activistes indépendantistes²⁹.

30. La question de la condamnation à mort de Portoricains reconnus coupables de crimes a été développée de façon détaillée au paragraphe 23 du rapport de 2000 (A/AC.109/2000/L.3). Bien que la peine de mort ait été abolie à Porto Rico, le Département de la justice américain a condamné 15 prévenus portoricains à la peine capitale depuis 1992. L'île détient ainsi l'un des taux de condamnation à la peine de mort par habitant les plus élevés de tous les États et territoires des États-Unis. La Cour suprême de Porto Rico a décidé en 2000 que la peine de mort violait la Constitution portoricaine. Une année plus tard, la Cour d'appel de Boston a contesté cette décision au motif que Porto Rico relevait de la loi fédérale (voir plus haut, par. 5). La Cour suprême des États-Unis a confirmé cette décision. L'Attorney General des États-Unis a autorisé, en mars 2005, les procureurs fédéraux à demander la peine de mort pour la deuxième fois en 75 ans, dans une affaire concernant deux jeunes qui auraient tué un garde de sécurité lors d'une tentative de vol d'un véhicule blindé³⁰. Les deux hommes encouraient la peine de mort, mais leur vie a été épargnée par le jury qui a préféré se prononcer pour la peine de prison à vie³¹.

31. À Porto Rico, l'opinion publique est vivement opposée à la peine de mort et une coalition de groupes religieux et d'associations locales, ainsi que de responsables politiques, ont promis de continuer à lutter contre les tentatives tendant à imposer la peine de mort dans l'île.

B. Évolution de la situation militaire

32. Comme on l'a vu dans des rapports précédents, Porto Rico occupe depuis de nombreuses années une position stratégique militaire importante dans le cadre du Commandement de la région militaire sud des États-Unis (US Southern Command). Outre ses autres installations militaires à Porto Rico, la marine des États-Unis a opéré de 1941 au 1^{er} mai 2003 dans la petite île de Vieques, qui compte 9 500 habitants et est située à 13 kilomètres de la côte orientale de Porto Rico. Vieques a été utilisée pour les tirs d'appui de l'artillerie navale, l'entraînement aux tirs air-sol et les exercices d'assaut amphibie. On trouvera des détails sur les exercices militaires conduits à Vieques durant la période pendant laquelle la marine américaine possédait une partie de l'île et sur les campagnes de désobéissance civile, les arrestations et les procès qui en ont découlé dans de précédents rapports du Comité spécial (A/AC.109/1999/L.13, par. 18 à 22; A/AC.109/2000/L.3, par. 24 à 30; A/AC.109/2001/L.3, par. 29 à 38; et A/AC.109/2002/L.4, par. 27 à 36). Selon un communiqué de presse publié après la cessation des opérations militaires, le Département de la marine est responsable du nettoyage environnemental des lieux et

démolirait et enlèverait toutes les installations et structures dans la zone. L'annonce dans les médias de la fin officielle de la présence de la marine à Vieques, le 1^{er} mai 2003, a été suivie par quatre jours de manifestations organisées pour célébrer la fin de la présence militaire des États-Unis et le début d'une nouvelle ère pour l'île (voir document A/AC.109/2005/L.3, par. 27 à 29, pour de plus amples détails sur le processus qui a débouché sur le retrait de la marine des États-Unis de Vieques).

33. À la suite de ce retrait, trois questions connexes restent à clarifier : a) le développement futur de Vieques et son nettoyage; b) les conclusions définitives concernant les effets des exercices militaires sur la santé des résidents de Vieques; c) l'avenir de la station navale de Roosevelt Roads sur l'île principale de Porto Rico.

34. S'agissant du développement de Vieques, le Gouvernement portoricain a annoncé en 2002 des investissements dans les infrastructures et la création d'emplois d'un montant de 50 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, au titre du programme Renacer Viequense³². L'île attire aussi des investissements touristiques : ainsi un nouvel hôtel de 156 chambres, le Wyndham Martineau Bay, a ouvert ses portes en 2003³³.

35. En janvier 2005, le Gouvernement portoricain a rendu public un plan-cadre pour le développement durable de Vieques et de Culebra. Ce plan prévoyait un développement respectueux de l'environnement et recommandait l'adoption d'une politique d'encouragement de l'écotourisme qui soulignerait les charmes naturels de ces îles et ferait obstacle à la construction de grands hôtels. Selon le World Resources Institute, l'écotourisme progresse à un taux annuel de 10 à 30 %, alors que le tourisme classique n'augmente que de 4 % par an. Bien que la plupart des résidents de ces îles aient salué le plan, certains d'entre eux ont fait observer que les dissensions politiques à Vieques risquaient d'en retarder la mise en œuvre³⁴.

36. Vieques a été découpée en plusieurs parties aux fins des activités de nettoyage. La partie ouest a été transférée au Département de l'intérieur des États-Unis, à la municipalité de Vieques et au Puerto Rico Conservation Trust. La partie est a, quant à elle, été transférée au Service de la pêche, de la faune et de la flore sauvages du Département de l'intérieur des États-Unis et sera intégrée au Sanctuaire national d'espèces sauvages de Vieques³⁵.

37. En ce qui concerne le nettoyage de Vieques, le 9 mai 2003, le bureau du Commissaire résident de Porto Rico a annoncé que la Commission aux forces armées du Sénat avait adopté un amendement dans lequel elle ordonnait à la marine, en coopération avec le Département de l'intérieur et l'Environmental Protection Agency (EPA), de lancer à Vieques un projet de nettoyage des terres qui avaient été transférées au Département de l'intérieur.

38. Le 5 janvier 2004, l'EPA a annoncé le début d'une enquête sur certaines zones de la partie orientale de Vieques en vertu du *Resource Conservation and Recovery Act*. Dans le cadre de cette enquête, des prestataires de services engagés par la marine américaine ont effectué des prélèvements de terrain en surface et en sous-sol et ont puisé de l'eau dans la nappe phréatique grâce à 10 puits installés récemment. L'EPA, en coopération avec le Conseil portoricain de la qualité de l'environnement, a dirigé l'enquête. Elle a également prélevé des échantillons de sol et d'eau souterraine et procédé à des analyses indépendantes. Le 13 août 2004, l'agence a proposé d'inclure les anciens sites de la marine situés à Vieques et dans l'île de

Culebra dans la Liste des priorités nationales du Superfund. L'inscription officielle de Vieques sur la liste des sites renfermant les déchets les plus dangereux aux États-Unis a été annoncée par l'EPA le 7 février 2005. Peu de temps après, la marine a annoncé qu'elle avait inscrit à son budget 76 millions de dollars pour le nettoyage de Vieques pour la période allant de 2006 à 2009³⁶.

39. À la fin de l'année 2004, la marine avait dépensé un total de 17,8 millions de dollars pour les activités de nettoyage à Vieques. En mars 2005, elle a estimé qu'il faudrait encore 112 millions de dollars pour compléter le nettoyage de la partie ouest ainsi que de la partie est de l'île. À la fin de l'année 2004, l'armée avait déjà identifié 17 sites susceptibles d'être contaminés dans la partie ouest de Vieques. Une enquête menée en 2005 sur les activités de nettoyage a conclu que, dans le cas de neuf de ces sites, aucune autre mesure ne s'imposait. Selon le rapport de la marine, sur les huit sites restants, cinq présentaient de faibles niveaux de contamination et aucun risque inacceptable n'avait été identifié en dehors de celui que présentaient les décharges de déchets. On attendait encore les conclusions pour les trois autres sites en juillet 2005. La marine a estimé que le coût total du nettoyage de la partie ouest de Vieques avoisinerait 25 millions de dollars³⁷.

40. Dans la partie est de Vieques, la marine a identifié 20 aires de conservation et d'élimination des déchets et 23 autres zones critiques susceptibles d'être contaminées. En juillet 2005, 12 aires sur les 20 avaient été examinées. Il est important de procéder à un examen approfondi de ces aires afin de déterminer dans quelle mesure elles pourront être nettoyées. Si le contact avec le sol ou l'eau de surface ne présentait pas de risque pour l'homme, le nettoyage serait moins rigoureux. C'est ainsi que la zone où des tirs à munitions réelles ont eu lieu dans l'ancien champ de tir est actuellement interdite d'accès aux résidents de Vieques. S'il s'avérait que des polluants ont migré en dehors de la zone réglementée, un nettoyage plus approfondi s'imposerait. La marine a estimé que le coût total du nettoyage de la partie est de Vieques avoisinerait 106 millions de dollars³⁸.

41. L'île de Culebra qui est située à 15 kilomètres environ au nord de Vieques, faisait aussi partie des sites d'entraînement de la marine. Bien que les activités militaires y aient pris fin en 1975 pour des raisons de sécurité publique, le nettoyage de l'île s'est fait très lentement, en partie en raison des problèmes juridiques que posait l'utilisation de fonds fédéraux pour ce nettoyage. Une fois la question réglée, le corps du génie de l'Armée américaine a commencé à éliminer partiellement les munitions au sol en 1995. En 2004, le corps du génie a dépensé 4,8 millions de dollars pour éliminer les munitions et l'armée prévoyait de dépenser 2,3 millions de dollars en 2005³⁹. Le 3 avril 2005, le Conseil portoricain de la qualité de l'environnement a annoncé que le corps du génie de l'armée américaine s'était vu confier un contrat de 1,9 million de dollars pour procéder au nettoyage de Culebra. Ce nettoyage consisterait à éliminer et à évacuer toutes les munitions et tous les explosifs qui se trouvaient dans les zones précédemment recensées par le programme relatif aux sites utilisés antérieurement aux fins de la défense⁴⁰. L'armée a estimé qu'il faudrait encore 30,1 millions de dollars pour compléter le nettoyage et faire face aux incidences sur la santé, la sécurité et l'environnement⁴¹.

42. Concernant les effets que les exercices militaires ont pu avoir sur la santé des habitants de Vieques, le débat se poursuit entre la marine, qui maintient que ses bombardements et autres exercices n'ont pas été préjudiciables à la santé des habitants, et ceux qui affirment que des incidences anormalement élevées de cancers

et d'autres maladies ont été enregistrées sur l'île. Une étude réalisée par la Federal Agency for Toxic Substances and Disease Registry sur les voies de contamination possibles entre le champ de tir de la marine et la zone civile a conclu en août 2003 qu'il n'y avait pas de risques de santé publique apparents⁴². Néanmoins une étude réalisée par le Ministère de la santé de Porto Rico a conclu en mai 2005 qu'entre 1980 et 1984 et 1995 et 1999, les risques de cancer à Vieques avaient augmenté d'environ 35 %.

43. La troisième question connexe concerne l'avenir de la station navale de Roosevelt Roads, qui a abrité les Forces navales américaines du Commandement de la région militaire sud des États-Unis (US Southern Command) de 1941 au 31 mars 2004. Construite à l'extrémité orientale de Porto Rico, à 11 kilomètres de l'île de Vieques, elle s'étalait sur 3 485 hectares et employait environ 4 800 permanents et temporaires. La marine estimait qu'elle injectait chaque année plus de 300 millions de dollars dans l'économie locale. Le commandant en chef de la flotte atlantique, l'Amiral Robert Natter, a laissé entendre en janvier 2003 que, sans Vieques, les installations de Roosevelt Roads ne seraient plus nécessaires⁴³. Le 24 septembre 2003, le Congrès des États-Unis a officiellement approuvé la fermeture de la station navale dans le cadre d'un projet de loi sur les dépenses en matière de défense adopté à Washington. Le Commissaire résident de Porto Rico, qui s'était opposé à la fermeture de la station navale et s'était battu pour que les terrains soient transférés au gouvernement du territoire, a dit que le Gouvernement portoricain serait en mesure de prendre part aux décisions concernant l'avenir des terrains occupés par la base et que ce dernier aurait accès à près de 40 % des produits de la vente des terres⁴⁴. Le 2 octobre 2003, le Président Bush a signé la décision de fermeture de la base navale de Roosevelt Roads. La base a effectivement fermé le 30 janvier 2004. Le 31 mars 2004, son statut a été modifié; celle-ci a cessé d'être une base militaire américaine pour acquérir un statut intérimaire.

44. Le Commissaire résident de Porto Rico a annoncé en 2004 que le Gouvernement portoricain, en coopération avec le Pentagone, avait entrepris de mettre en valeur les terres dès la fermeture de la base. Il a dit que le Département du commerce avait élaboré un plan d'exploitation désigné sous le nom de Portal del Futuro de Puerto Rico, auquel le Département américain de la défense et le Gouverneur étaient favorables⁴⁵. Ce plan prévoyait de consacrer 1 565 hectares à des projets d'investissement privés et publics et de protéger 1 370 hectares de marais, d'habitats naturels et de *mogotes*. Cette exploitation était toutefois subordonnée à l'évaluation de l'environnement par la marine. En mars 2005, l'évaluation de la base navale de Roosevelt Roads était toujours en cours. La marine estimait alors qu'elle prendrait fin en 2006 et que le transfert de propriété aurait lieu à ce moment-là⁴⁶.

C. L'économie

45. Porto Rico a une économie industrialisée, qui présente certaines particularités du fait de son insularité et de ses liens institutionnels étroits avec les États-Unis. Le produit intérieur brut par habitant est estimé à 18 500 dollars par an, alors que celui des États-Unis s'élève à 41 800 dollars⁴⁷. Les résultats économiques sont étroitement liés au cycle commercial des États-Unis, à son régime fiscal et au niveau des transferts fédéraux. Le secteur manufacturier, qui comprend notamment des industries pharmaceutiques et électroniques, ainsi que des industries d'instruments

scientifiques et d'instruments de précision, intervient pour plus de 43 % dans le produit intérieur brut (PIB), l'agriculture pour moins de 1 %. L'industrialisation a été stimulée par l'*Industrial Incentive Act* de 1954, qui donnait certains avantages aux entreprises nord-américaines implantant des usines dans l'île. En outre, l'article 936 du Code fédéral des impôts leur octroyait de généreuses incitations fiscales, y compris le droit de rapatrier leurs bénéficiaires sans payer d'impôts. Au cours des années, ces politiques ont contribué à faire de Porto Rico un poste avancé hors frontières⁴⁸ du secteur manufacturier des États-Unis, transformant l'économie de l'île, autrefois dominée par les plantations de sucre, en une économie industrielle moderne. Néanmoins, le Congrès, par souci de rigueur budgétaire, a décidé en 1996 de commencer à réduire progressivement ces incitations fiscales dans le cadre de la loi de finances rectificative et les a supprimées définitivement le 31 décembre 2005⁴⁹. En outre, la fabrication de produits textiles et de vêtements qui nécessite une main-d'œuvre importante a diminué du fait de la concurrence étrangère et aussi en partie en raison de la suppression progressive de l'article 936. Ces dernières années, l'un des principaux objectifs de la politique économique portoricaine a donc été de préparer l'économie aux répercussions de la suppression progressive des exonérations fiscales octroyées au titre de l'article 936, en réduisant la dépendance de l'île vis-à-vis de l'industrie manufacturière et en favorisant, en particulier, le développement des secteurs de la haute technologie et du tourisme.

46. Bien que la suppression progressive de l'article 936 ait eu des répercussions en général négatives sur l'économie portoricaine, les entreprises internationales, en particulier les compagnies pharmaceutiques et celles qui fabriquent du matériel médical, ont trouvé un moyen d'atténuer les effets négatifs de ce changement. L'acquisition du statut de corporation étrangère contrôlée leur permet de tirer parti de l'article 901 du Code des impôts, qui n'impose des taxes fédérales sur les profits que lorsque ceux-ci sont rapatriés dans les 50 États des États-Unis. C'est ainsi que l'industrie pharmaceutique continue d'être l'un des secteurs les plus robustes de Porto Rico. Cette industrie a déjà permis de créer près de 30 000 emplois, soit près du quart des 120 000 emplois offerts par le secteur manufacturier de l'île et elle intervient pour près de 26 % dans le PIB de Porto Rico⁵⁰.

47. De juillet à septembre 2005, l'économie portoricaine a progressé de 2,5 % de plus que pour la même période l'année précédente. L'emploi a augmenté de 3,1 % et devrait poursuivre sa croissance grâce à plusieurs nouveaux projets d'investissement. Le 17 novembre 2005, le Gouverneur Acevedo Vilá a inauguré le centre des conventions de Porto Rico, qui devrait créer 6 000 emplois et procurer des revenus annuels de l'ordre de 300 millions de dollars. Par ailleurs, en novembre 2005, la société pharmaceutique américaine Merck, a annoncé qu'elle allait investir 300 millions de dollars dans l'usine qu'elle possède déjà à Barceloneta. Ce projet permettra de sauver les 200 emplois qu'il était prévu d'éliminer dans le cadre du réaménagement de la société à l'échelle mondiale. Amgen, la plus importante société biotechnologique au monde, a fait une déclaration analogue et indiqué qu'elle allait agrandir l'usine qu'elle possède à Juncos. Ceci devrait permettre de créer 900 nouveaux emplois⁵¹.

48. En 2003, le Gouvernement portoricain a annoncé qu'un programme de dépenses d'équipement et de travaux publics destiné à relancer l'économie (partie d'une enveloppe d'un montant total de 6 milliards de dollars sur quatre ans) – comprenant un système de transports publics « Tren Urbano », le port de transbordement de Ponce, et d'autres projets moins ambitieux – se poursuivait. L'un

de ces projets, celui du « Tren Urbano », a été mené à bien en juin 2005 après un retard considérable et des dépassements de budget⁵². Un autre – le projet de transbordement Port des Amériques – se poursuit depuis que des sociétés locales et internationales ont été invitées, en février 2004, à soumissionner pour sa construction et son exploitation. Le Gouvernement portoricain a promis un montant total de 250 millions de dollars pour la construction du Port. La première des quatre phases de ce projet concernait la construction des jetées 4, 5 et 6 et a été achevée en novembre 2004, avec deux mois d'avance sur les délais prévus et à un coût de 40 millions de dollars⁵³. En mars 2005, la Banque de développement du Gouvernement a approuvé un déblocage de fonds pour la deuxième phase du projet, qui devrait coûter 70 millions de dollars et s'achever en 2009⁵⁴.

49. Outre cette enveloppe de 6 milliards de dollars, le Gouvernement portoricain a continué à s'efforcer de relancer de l'économie tout au long de l'année 2005. Lorsqu'il a présenté le budget en mars 2005, le Gouverneur Acevedo Vilá a annoncé que l'État allait affecter 30 millions de dollars à la création de 1 000 nouvelles petites entreprises; 21,6 millions de dollars à l'industrie du tourisme – dont 10,6 millions pour inciter les navires de croisières à s'arrêter dans l'île et 4 millions de dollars au renforcement du secteur agricole. Le Gouverneur a également annoncé plusieurs projets stratégiques visant à encourager l'activité et la croissance économiques. Parmi ces projets figure notamment le programme Portal del Futuro, qui vise l'exploitation de l'ancienne base navale de Roosevelt Roads à Ceiba, et le projet Ciudad Red, qui compte asseoir le développement urbain et économique sur le projet de « Tren Urbano ». Au nombre des autres initiatives figurent notamment la construction du Centre de sciences moléculaires de l'Université de Porto Rico près de la station Tren Urbano de l'Université à Río Pedras; le projet Port des Amériques (183 millions de dollars), l'équipement de la ville de Mayagüez en vue des Jeux d'Amérique centrale et des Caraïbes de 2010 (15 millions de dollars) et 629 millions de dollars pour la Commission des autoroutes et des transports⁵⁵.

IV. Mesures prises antérieurement par l'ONU

A. Généralités

50. Depuis 1953, les États-Unis conservent la même position sur le statut de Porto Rico et la compétence des organes des Nations Unies pour l'examiner, en s'appuyant sur la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale, en date du 27 novembre 1953, par laquelle l'Assemblée les a déchargés des obligations qui étaient les leurs au titre du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Depuis, les États-Unis maintiennent que Porto Rico a exercé son droit à l'autodétermination, est pleinement autonome, a décidé librement et démocratiquement de constituer une association libre avec eux et, en conséquence, comme l'indique explicitement la résolution susmentionnée, ne relève plus de la compétence de l'ONU.

51. On trouvera des renseignements sur les mesures prises par les organes de l'ONU concernant Porto Rico avant 1974 dans le rapport de 1973 du Rapporteur (A/AC.109/L.976). Les renseignements concernant les années suivantes se trouvent dans ces documents : A/AC.109/L.1191 et Add.1 (pour la période allant de 1974 à 1976); A/AC.109/L.1334 et Add.1 à 3 (pour 1977 et 1978); A/AC.109/L.1436 (pour la période allant de 1979 à 1981); A/AC.109/L.1572 (pour la période allant de 1981

à 1985); A/AC.109/1999/L.13 (pour la période allant de 1984 à 1998); A/AC.109/2000/L.3 (pour 1999); A/AC.109/2001/L.3 (pour 2000); A/AC.109/2002/L.4 (pour 2001); et A/AC.109/2003/L.3 (pour 2002); A/AC.109/2004/L.3 (pour 2003); et A/AC.109/2005/L.3 (pour 2004).

B. Mesures prises par le Comité spécial

52. À sa 6^e séance, tenue le 13 juin 2005, le Comité spécial, en adoptant les recommandations relatives à l'organisation des travaux présentées par le Président (voir A/AC.109/2005/L.2), a décidé de retenir la question intitulée « Décision du Comité spécial, en date du 14 juin 2004, concernant Porto Rico » et de l'examiner en plénière.

53. À la 6^e séance du Comité spécial, le 13 juin 2005, le Président du Comité a appelé l'attention sur un certain nombre de communications reçues d'organisations ayant exprimé le souhait d'être entendues par le Comité au sujet de Porto Rico. À la même séance, le Comité a décidé de faire droit à ces demandes et a entendu les représentants des organisations en question à ses 6^e et 7^e séances comme indiqué ci-après (voir A/AC.109/2005/SR.6 et A/AC.109/2005/SR.7) :

- 6^e séance : Jorge Farinacci García (Frente Socialista); Julio Fontanet Maldonado (Colegio de Abogados de Puerto Rico); Fernando Martín-García (Parti indépendantiste portoricain); Hiram Lozada, (Association américaine des juristes); Luis Barrios (Iglesia San Romero de las Américas); Francisco Velgara (Vieques Support Campaign); Angel Ortíz Guzmán (Vieques, Si); Rosa Meneses Albizu-Campos (Partido Nacionalista de Puerto Rico); Ivan Torres (Comité Pro Rescate y Desarrollo de Vieques); Benjamín Ramos Rosado (ProLibertad Freedom Campaign); Wanda I. Resto (Fellowship of Reconciliation); Martin Koppel (Parti socialiste des travailleurs); Yuliana Pecunia (Juventud de Izquierda Revolucionaria); Betty Brassel (United for Vieques, Puerto Rico, Inc.); Eduardo Villanueva Muñoz (Comité de Derechos Humanos de Puerto Rico); le Président; Nelson W. Canals (Gran Oriente Nacional de Puerto Rico); Mary Anne Grady Flores (Ithaca Catholic Worker Vieques Support Group); José Aponte-Hernández (Président de la Chambre des représentants de Porto Rico); Wilma Reverón Collazo (Comité Puerto Rico à l'ONU);
- 7^e séance : Nilda Luz Rexach (National Advancement for Puerto Rican Culture); José Adames (Al Frente); Eduardo Bhatia (Directeur exécutif à l'Administration des affaires fédérales de Porto Rico); Julio Antonio Muriente Perez (Movimiento Independista Nacional Hostosiano); Anita Vélez-Mitchell (Primavida); Elba Cintrón Pabón (Hormiguero Pro-State 51).

54. À la 7^e séance, le représentant de Cuba a présenté le projet de résolution A/AC.109/2005/L.7. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a expliqué pourquoi il était favorable au texte. À la même séance, le Comité spécial a adopté le projet de résolution A/AC.109/2005/L.7 sans le mettre aux voix. Ensuite, le représentant de Cuba a fait une déclaration.

C. Mesures prises par l'Assemblée générale

55. L'Assemblée générale n'a été saisie d'aucun projet de résolution sur la question à sa soixantième session.

Notes

- ¹ <www.cia.gov/cia/publications/factbook>, voir Puerto Rico.
- ² <www.census.gov>.
- ³ EFE Newswire, 18 octobre 2001.
- ⁴ *Economist Intelligence Unit*, Puerto Rico Country Profile, 2002.
- ⁵ <www.whitehouse.gov/news/releases/2001/04>.
- ⁶ <www.puertorico-herald.org/issues/2002/vol6n09/WashUpdate0609-en.shtml>.
- ⁷ *Economist Intelligence Unit*, Puerto Rico, Country Report, décembre 2003.
- ⁸ Ibid., octobre 2004.
- ⁹ *Economist Intelligence Unit*, Puerto Rico, Country Report, juillet 2004.
- ¹⁰ *The San Juan Star*, 8 octobre 2002.
- ¹¹ *Economist Intelligence Unit*, Country outlook: Puerto Rico, janvier 2006.
- ¹² *The Puerto Rico Herald*, 13 janvier 2005.
- ¹³ The Puerto Rico Federal Affairs Administration, 11 février 2005.
- ¹⁴ *The Puerto Rico Herald*, 31 mars 2005.
- ¹⁵ Ibid., 11 avril 2005.
- ¹⁶ Congressional Research Service, « Political status of Puerto Rico: Background, options and issues in the 109th Congress », 25 mai 2005.
- ¹⁷ Rapport du groupe de travail créé par le Président sur le statut de Porto Rico, décembre 2005.
- ¹⁸ *Los Angeles Times*, 17 février 2006.
- ¹⁹ S.2304: *Puerto Rico Self-Determination Act of 2006*, <www.govtrack.us>.
- ²⁰ Oxford Analytica: Puerto Rico, 31 janvier 2006; <www.govtrack.us>.
- ²¹ *The Puerto Rico Herald*, 11 juillet 2005.
- ²² *The New York Times*, 5 août 2005.
- ²³ CNN, 20 mars 2006, <www.cnn.com> ; BBC News, 21 mars 2006, <www.bbc.co.uk>.
- ²⁴ National Boricua Human Rights Network, <www.prcc-chgo.org>, 2 août 2005.
- ²⁵ <www.boricuanacional.org>.
- ²⁶ <www.wbai.org>.
- ²⁷ *The Puerto Rico Herald*, 29 juillet 2004.
- ²⁸ *The Economist*, 29 septembre 2005; *The Nation*, 24 octobre 2005; *The New York Times*, 28 septembre 2005; *The Washington Post*, 29 septembre 2005; <www.democracynow.com>, 26 septembre 2005; lettre adressée au Directeur du FBI par les représentants José E. Serrano (D-NY), Nydia Velázquez (D-NY) et Luis Gutiérrez (D-IL), 26 septembre 2005, <www.preb.com>.

-
- 29 *The Miami Herald*, 27 mars 2006.
- 30 <www.puertorico-herald.org/issues2/2005>.
- 31 *The Puerto Rico Herald*, 3 mai 2005.
- 32 <www.fortaleza.gobierno.pr>, 6 juin 2002 et 20 octobre 2002.
- 33 Associated Press, 25 février 2003.
- 34 *The Puerto Rico Herald*, 20 janvier 2005.
- 35 Environmental Protection Agency, 1^{er} décembre 2004, <www.epa.gov/region02/vieques/history>.
- 36 *The Puerto Rico Herald*, 9 février 2005.
- 37 Congressional Research Service Report for Congress, « Vieques and Culebra Islands: An analysis of cleanup status and costs », 7 juillet 2005.
- 38 Ibid.
- 39 Ibid.
- 40 *The Puerto Rico Herald*, 4 avril 2005.
- 41 Congressional Research Service Report for Congress, « Vieques and Culebra Islands: An analysis of cleanup status and costs », 7 juillet 2005.
- 42 Agency for Toxic Substances and Disease Registry, communiqué, 18 décembre 2002.
- 43 Associated Press, 11 et 16 janvier 2003.
- 44 *Caribbean Insight*, vol. 26, n°33 (2003).
- 45 <www.house.gov/acevedo-vila>, 16 décembre 2003.
- 46 *The Puerto Rico Herald*, 31 mars 2005; présentation du budget 2006 de la marine, 9 mars 2005.
- 47 Central Intelligence Agency, *World Factbook 2005*; <www.cia.gov/cia/publications/factbook>.
- 48 *Economist Intelligence Unit*, Puerto Rico Country Profile, 2005.
- 49 *Journal of Commerce*, 23 janvier 2006.
- 50 *Journal of Commerce*, 23 janvier 2006; *The Puerto Rico Herald*, 30 juin 2005.
- 51 *Economist Intelligence Unit*, Country Report: Puerto Rico, janvier 2006.
- 52 *The Puerto Rico Herald*, 7 juin 2005.
- 53 <www.portoftheamericas.com>.
- 54 *The Puerto Rico Herald*, 4 mars 2005; <www.portoftheamericas.com>.
- 55 *The Puerto Rico Herald*, 24 mars 2005.
-